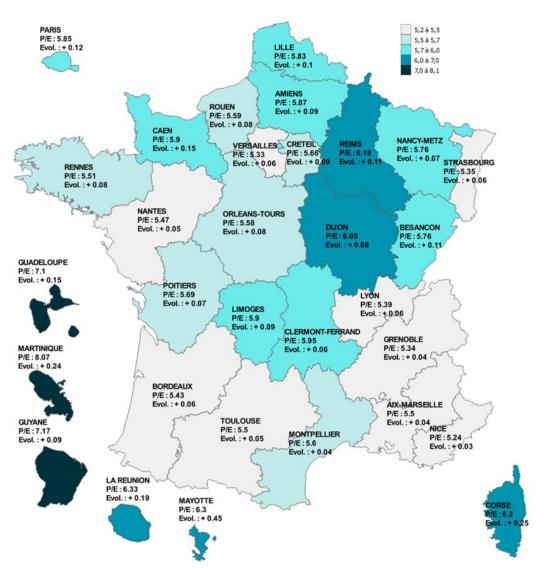
Répartition des emplois du premier degré - Rentrée 2020



Rappel du contexte national

- ✓ Pour la rentrée 2020, le schéma d'emplois national du programme 140 prévoit la création de 440 moyens d'enseignement (ETP) répartis dans les différentes académies.
- ✓ Dans un contexte démographique à la baisse au niveau national (-42 520 élèves, soit -0,7%), ces postes vont permettre d'approfondir la politique engagée en faveur de la justice sociale et de l'égalité territoriale. Pour la rentrée 2020, ils permettront de:
 - D'augmenter pour la 3^{ème} rentrée consécutive les taux d'encadrement dans tous les départements de France;
 - o De renforcer spécifiquement les taux d'encadrement des territoires ruraux ;
 - De consacrer la priorité accordée cette année à la maternelle : instruction obligatoire à 3 ans et engagement de la limitation des classes de GS à 24 élèves sur tous les territoires.

Nombre de professeurs pour 100 élèves (P/E) à la rentrée 2019





Le contexte de l'académie de Reims

✓ A la rentrée 2019, l'académie a perdu 1 938 élèves dans le premier degré public confirmant la tendance à la baisse démographique constatée les années précédentes. Pour la rentrée 2020, cette tendance se poursuit avec une prévision d'effectifs qui s'établit à - 1 706 élèves.

	Constat 2018-2019	Constat 2019-2020	Evolution constat 2019-2020 / constat 2018-2019	Prévision 2020-2021	Evolution prévision 2020-2021 / constat 2019-2020
Ardennes	23 577	22 971	-606	22 387	-584
Aube	27 325	26 791	-534	26 241	-550
Marne	49 030	48 616	-414	48 402	-214
Haute-Marne	14 213	13 829	-384	13 471	-358
Académie	114 145	112 207	- 1 938	110 501	-1 706

✓ Au titre de la rentrée 2020, les mesures d'emploi pour l'académie de Reims conduisent à la suppression de 30 postes. La baisse démographique prévisionnelle va permettre de dégager les marges nécessaires à la mise en œuvre des priorités nationales et à la poursuite de la politique académique.



Proposition de répartition des moyens

La baisse démographique prévisionnelle conjuguée aux mesures d'emplois de la rentrée permet de dégager une marge estimée à 80 postes. Il est proposé de répartir cette marge afin de :

- Limiter le nombre d'élèves à 24 dans les classes de grande section de maternelle.
- Répondre à la diversité des territoires dans l'académie.



Consultation du CTA sur la répartition des emplois entre les départements de l'académie

La consultation du comité technique académique porte sur l'évolution de la répartition des emplois d'enseignement du 1^{er} degré dans l'académie. L'ensemble des mesures évoquées au paragraphe précédent conduit aux évolutions suivantes :

	P/E rentrée 2019	Evolutions relatives à la baisse démographique	Maintien CP et CE1 dédoublés	Evolutions relatives aux classes de GS à 24	Evolutions liées à la diversité des territoires	Mesures de rentrée 2020	P/E prév. rentrée 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6=2+3+4+5)	(7)
Ardennes	6,48	-38	2	11	5	-20	6,56
Aube	6,11	-34	7	14	5	-8	6,20
Marne	5,89	-13	3	26	2	18	5,95
Haute-Marne	6,88	-25	1	1	3	-20	6,91
Académie	6,18	-110	13	52	15	-30	6,25